

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Nos conseillers sont à votre disposition pour définir avec vous la répartition de votre épargne en fonction de vos objectifs et en accord avec votre profil d'épargnant.

LA SIMPLICITÉ DE TOUT FAIRE EN LIGNE

Depuis votre espace personnel sur *mutavie.fr*, vous pouvez piloter facilement un large choix d'opérations :

- suivre l'évolution de votre épargne ;
- effectuer un versement libre ;
- mettre en place, modifier ou suspendre vos versements mensuels ;
- modifier vos données personnelles...

UNE INFORMATION RÉGULIÈRE POUR BIEN GÉRER VOTRE ÉPARGNE

Retrouvez les performances de vos supports et l'actualité économique et financière chaque mois sur *mutavie.fr*.
Abonnez-vous à la **Newsletter financière** depuis l'onglet *Conseils épargne et Patrimoine*.



UNE QUALITÉ CERTIFIÉE

- Multi Vie bénéficie d'une certification "Engagement de service".
En savoir plus sur *mutavie.fr*



Pour nous contacter

Rendez-vous sur
mutavie.fr



Besoin d'un conseil
personnalisé ?
Un conseiller vous répond au
05 49 32 50 50



MULTI VIE Épargne
assurance-vie
multisupport

Épargnez
aujourd'hui
pour vos projets
demain

Multi Vie est un contrat d'épargne assurance-vie multisupport assuré par Mutavie.

MUTAVIE SE - Société européenne à Directoire et Conseil de surveillance.
Entreprise régie par le Code des assurances. Capital 46 200 000 €. RCS Niort B 315 652 263.
Siège social : 9 rue des Iris - CS 50000 - Bessines - 79088 Niort cedex 9.

Le contrat d'épargne qui vous ressemble !

Un contrat d'assurance-vie vous permet d'épargner pour réaliser vos projets à chaque étape de votre vie : préparer l'arrivée d'un enfant, acheter un bien immobilier, prévoir votre retraite, transmettre un patrimoine...

Le contrat Multi Vie⁽¹⁾ réunit les ingrédients essentiels au développement de votre épargne.



ÉVOLUTIF

Différents types de supports d'investissement pour s'adapter à vos projets et à votre profil d'épargnant.



ACCESSIBLE

0 € de frais d'entrée, 0 € de frais sur versements.
Seulement 0,60% de frais de gestion annuels.
Des versements libres et/ou mensuels à partir de 50 €.



SOUPLE

Votre épargne reste disponible à tout moment⁽²⁾.

(1) Détails des conditions et limites du contrat Multi Vie dans la note d'information disponible sur mutavie.fr ou auprès de votre conseiller.

(2) Au-delà de la 8^e année, vos rachats (retraits) bénéficient de la fiscalité avantageuse de l'assurance-vie avec un abattement annuel sur la part d'intérêts/plus-values retirés (dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur).

ADAPTÉ À CHAQUE PROFIL D'ÉPARGNANT

Multi Vie propose différents supports d'investissement pour répondre aux besoins de chaque épargnant, du plus sécuritaire au plus dynamique.

Nous vous accompagnons pour trouver le juste dosage entre les supports en unités de compte (UC) disponibles et le support en euros selon votre profil et vos projets.

LAISSEZ-VOUS GUIDER

Avec les **Sélections Plurielles**, vous placez votre épargne sur des supports qui vous correspondent, sans vous poser de questions.

Elles se composent de 4 fonds⁽³⁾ mais dans des proportions différentes avec un investissement prédéfini en unités de compte :

- Plurielle 20 : 20% investis en UC,
- Plurielle 40 : 40% investis en UC,
- Plurielle 70 : 70% investis en UC.

VOUS PRÉFÉREZ PILOTER ?

Vous pouvez sélectionner vous-même vos supports parmi la liste des fonds éligibles au contrat et choisir votre répartition.

Retrouvez les **Sélections Plurielles et les supports en unités de compte disponibles sur mutavie.fr**.



FINANCE DURABLE

Mutavie propose des fonds gérés dans le **respect de l'investissement socialement responsable (ISR)**.

Votre épargne peut ainsi contribuer au développement d'entreprises qui intègrent des enjeux de développement durable et de respect de l'environnement, ou servir à financer des projets solidaires.

BON À SAVOIR : les Sélections Plurielles intègrent automatiquement deux fonds labellisés responsable et solidaire.

(3) Support en euros, OFI profil Équilibre, OFI actions Climat et OFI actions Solidaire.

MODULABLE À TOUT MOMENT

Vous pouvez modifier la répartition de votre épargne quand vous le souhaitez en transférant une partie de votre capital d'un support à l'autre. L'arbitrage vous permet soit de sécuriser votre épargne (d'un support UC vers le support euros) ou de la dynamiser (du support euros vers les supports UC).

Vous pouvez aussi choisir de mettre en place gratuitement une option de gestion automatique parmi les trois proposées pour piloter votre épargne sans y penser :

- sécuriser vos plus-values,
- dynamiser les intérêts générés sur votre support en euros,
- ou investir progressivement sur les supports en unités de compte un capital se trouvant sur votre support en euros.

IDÉAL POUR TRANSMETTRE VOTRE ÉPARGNE

L'assurance-vie offre un cadre avantageux en matière de transmission. Vous désignez le ou les bénéficiaires de votre choix qui recevront le capital en cas de décès. Et avec la fiscalité avantageuse de l'assurance-vie, ils bénéficieront d'abattements spécifiques⁽⁴⁾.



C'EST QUOI UN SUPPORT EN UNITÉS DE COMPTE ?

Un support en unités de compte est un support d'investissement permettant de placer son épargne sur des supports financiers variés comme des actions, des obligations, des SICAV...

À NOTER : l'épargne investie sur un support en unités de compte peut subir des variations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Sur ce type de support, il existe un risque de perte en capital supporté par l'épargnant.

(4) Dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur.